

Communiqué de presse

Cayenne, le 05 janvier 2012

Dossier suivi par :
Marie-Lédia Chong-Wing
Tél. : 0 594 29 73 28
Fax : 0 594 29 73 01
E-mail : marie-ledia.chong-wing@insee.fr

Recensement de la population

Publication des populations légales des communes françaises

224 469 habitants en Guyane au 1^{er} janvier 2009

Comme chaque année, les populations légales des communes, des arrondissements, des cantons et de la région Guyane ont été publiées au journal officiel, décret n°2011-1994 du 27 décembre 2011. Elles sont effectives au 1^{er} janvier 2012. Leur date de référence statistique est le 1^{er} janvier 2009. Elles sont disponibles sur Insee.fr en cliquant sur populations légales 2009, en haut de la colonne de gauche ou en suivant le lien <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases%2Dde%2Ddonnees/recensement/populations%2Dlégales/>

En Guyane, 224 469 habitants ont été comptés au 1^{er} janvier 2009. La population a augmenté de 42,8 % depuis 1999. En dix ans, la population à Saint-Laurent et à Maripasoula a doublé.

Comprendre les chiffres de population légale

Pour chaque commune deux chiffres sont disponibles : la population municipale et la population totale.

La population municipale donne le nombre des personnes qui ont leur résidence habituelle sur le territoire de la commune ; la population totale ajoute à la population municipale certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui gardent un lien de résidence avec la commune - comme les étudiants ou les personnes âgées en maison de retraite.

La population municipale permet de faire des calculs de population sur différents échelons géographiques sans double compte, elle est utilisée à des fins statistiques tandis que la population totale sert à l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

L'ouvrage est disponible sur www.insee.fr

Contacts presse : elisabeth.lauret@insee.fr ; 06 90 83 12 05

Guyane : marie-ledia.chong-wing@insee.fr ; 0594 29 73 28